

DECRET N° 2002/ 011 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DU PATRIMOINE BATI PUBLIC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

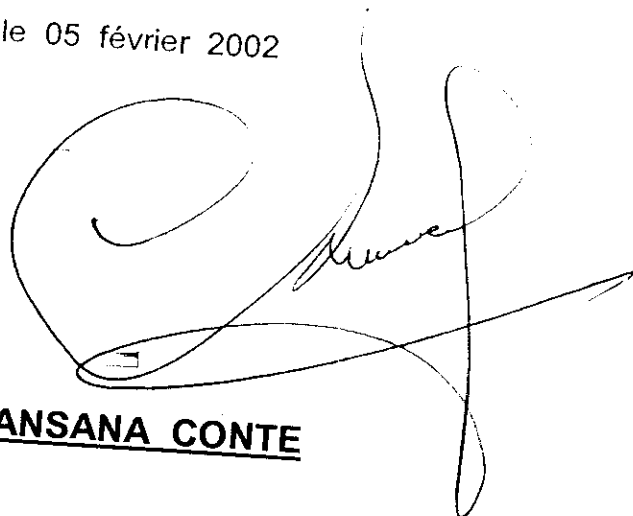
- VU la Loi Fondamentale telle que modifiée à ce jour ;
VU le Décret n° 99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination
Du Premier Ministre ;
VU le Décret 99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des
Membres du Gouvernement modifié par le Décret
N° 007/PRG/SGG du 25 janvier 2000 ;
VU les Décrets n° 020 et 021/PRG/SGG du 4 mars 1997, portant
Organisation et Attributions du Secrétariat Général de la Présidence
VU les nécessités de service.

DECRETE,

Article 1er : Monsieur Mamadou Kobro BANGOURA précédemment en service à l'Inspection Générale d'Etat, est nommé Directeur Général du Patrimoine Bâti Public en remplacement de Monsieur Abdoulaye COUMBASSA remis à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 05 février 2002



GENERAL LANSANA CONTE